

du 6 Octobre 1975

DECRET n°75/445 /MTPST.DGT.DCGPCE 7.5/
portant ~~intégration et nomination de M. PAMBO~~
PAMBO Rens Benjamin dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques de la Statistique

V I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- Vu la Constitution du 24 Juin 1973 ;
Vu la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le Décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le Décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des fonctionnaires ;
Vu le Décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3
Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le Décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
Vu le Décret n°63/81/FP du 26 Mars 1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-
cles 7 & 8 ;
Vu le Décret n°63/410/FP-BE du 12 Décembre 1963 portant
le statut commun des cadres du Personnel Technique des Services
de la Statistique.
Vu le Décret rectificatif n°64/250 du 18 Août 1960 à
l'article 33 du décret n°63/410 du 12 Décembre 1963 portant statut
commun des cadres du personnel technique des services de la statis-
tique (1er paragraphe) ;
Vu le Décret n°74/229/MJT.DGT.DCGPCE du 10 Juin 1974
PORTANT attributions de certains avantages aux économistes, statis-
ticiens et les diplômés des grandes Ecoles et Institute d'Enseigne-
ment Supérieur du Commerce ;
Vu le Décret n°67/50 du 24 Février 1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassement ;
Vu le Protocole d'Accord sur l'équivalence des diplômes
signé le 5 Août 1970 entre la République Populaire du Congo et l'URSS ;
Vu le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les
dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Po-
pulaire du Congo ;
Vu le Décret n°75/20 du 8 Janvier 1975 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des
Ministres ;
Vu le Décret n°75/21 du 9 Janvier fixant la composition
des Membres du Gouvernement de la République Populaire du Congo ;
Vu la lettre n°1980/METPS.DGO du 30 Juillet 1975 ;

.../...

DECRETE

Article 1er. - En application des dispositions combinées des décrets n°63/410, 74/229 des 12 Décembre 1963, 10 Juin 1974 et du Protocole d'Accord signé le 5 Août 1970 susvisés, Monsieur PAMBOU René-Benjamin, né vers 1947 à M'VOUTI (Cameroun), titulaire du Diplôme de Statisticien Economiste délivré par l'Institut de Statistique et des Sciences Economiques de Moscou (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Statistique) et nommé Ingenieur de 2° échelon stagiaire, Indice 940.

Article 2. - Monsieur PAMBOU est mis à la disposition du Ministère du Plan

Article 3. - Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 6 OCTOBRE 1975

Le Premier-Ministre, Chef du Gouvernement,
Président du Conseil des Ministres

Henri LOPE S.

Le Ministre des Finances,

S. OKABE

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale, Chargé de
l'Industrie,

A. O. NGUE I.

AMPLIATIONS:

- JORPC..... 2
- DGT.DCGPCE..... 5
- DGT.BST..... 2
- DGO..... 2
- DOSSIER..... 5
- DF..... 5
- CF..... 2
- MINIPLAN..... 5
- D.STATISTIQUE..... 5
- INTERESSE..... 2
- SGCM.BC..... 5